

**Daniel MACIEJASZ**  
Maire de Libercourt,  
1<sup>er</sup> Vice-président  
du Conseil Départemental  
et Vice-président de la CAHC

## Edito

**Chaque année, élaborer le budget de votre commune constitue un réel défi. Au fil du temps, le Conseil Municipal et moi-même sommes confrontés à des choix difficiles. Face à une baisse des recettes, la municipalité doit redoubler d'efforts afin que cela ne vous impacte pas. Tout est fait pour que vous, Libercourtois, puissiez bénéficier de services de qualité et de nouvelles infrastructures correspondant à vos besoins. Je vous propose d'en apprendre davantage sur les choix budgétaires réalisés en 2016 et ceux à venir.**

## Budget 2017 : la municipalité continue d'investir sans augmenter les impôts

Le 7 avril dernier a eu lieu le deuxième temps fort de l'année budgétaire d'une commune. Après le Débat d'Orientation Budgétaire, c'est le budget 2017 qui a été adopté à l'unanimité.

**Pour 2017**, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ces derniers n'ont pas augmenté depuis 2014. Les bases à Libercourt sont déjà faibles compte tenu de la présence de logements vides, démolis ou en cours de rénovation en vue de la transformation des différents quartiers.

Notre taux est le 4<sup>ème</sup> plus bas de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

*Pour la première fois de ma vie d'élu, je constate que le produit de la fiscalité diminue.*

**En 2016**, la baisse était de 23 000€, principalement due à certaines exonérations. Si cela devait se poursuivre, la situation ne serait plus tenable longtemps.

*« Compte tenu de ce contexte, la solution logique aurait été d'augmenter les impôts mais nous n'avons pas souhaité faire ce choix. La situation de ménages à Libercourt est difficile. Nous ferons le nécessaire pour que la pression fiscale ne soit pas augmentée. »*

### Comment sont calculés les impôts locaux ?

Il vous est sûrement déjà arrivé de vous retrouver perdu devant votre avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation et c'est normal, car le calcul est relativement complexe. Le montant à payer des impôts locaux est évalué en effectuant le produit entre une base imposable et un taux fixé par les collectivités territoriales

(commune, département). La base de la taxe d'habitation est constituée de la valeur locative (surface habitable comprenant certains éléments supplémentaires, comme les éléments dits « de confort », les équipements...). La base de la taxe foncière est constituée du revenu cadastral, lui-même égal à 50 % de la valeur locative.



# 2016 : Retour sur l'investissement ...

**2 662 698€ ont été investis en 2016. Grâce à une gestion rigoureuse, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt et ce pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive. L'investissement a été financé grâce à l'autofinancement et aux subventions.**

**Développer la pratique sportive par des infrastructures de qualité**



**973 000 €**

Aménagement du parc du ponchelet, réalisation du terrain de football Fernand Duchaussoy et des pistes d'athlétisme...

**Aménager votre ville pour que chacun puisse s'y sentir bien**



**957 000 €**

Cité des ateliers, voirie rue allende, étude relative au centre ville, effacement des réseaux, travaux boulevard Darchicourt...

**Mettre la solidarité au coeur des projets de la ville**



**200 700 €**

Poursuite de l'aménagement de la maison des droits et des solidarités, achat d'un véhicule destiné aux personnes âgées...

**Garantir à chaque élève des conditions d'apprentissage optimales**



**111 000 €**

Travaux d'aménagements dans les écoles...

**Faire en sorte de rendre notre ville plus sûre**



**133 400 €**

Pose de 22 caméras de vidéosurveillance...

**Faciliter l'accès à la culture à tous, pour tous**



**37 000 €**

Achats de livres et dvd, matériel de sonorisation, instruments de musique...

**Embellir votre cadre de vie**



**31 600 €**

Achat de matériels pour les services techniques et espaces verts...

## ... et sur le fonctionnement

**La commune réussit à contenir ses dépenses de fonctionnement malgré le développement de nouvelles dépenses comme les Nouvelles Activités Périscolaires depuis septembre 2014 ou encore l'instruction des permis de construire depuis le 1er juillet 2015.**

« De lourds efforts ont été réalisés par la municipalité pour comprimer les charges à caractère général. »

Les charges à caractère général ont en effet diminué de 48 000 € en 2016, soit une baisse de 2,32%.

**458 €**, les charges du personnel par habitant pour la commune de Libercourt.

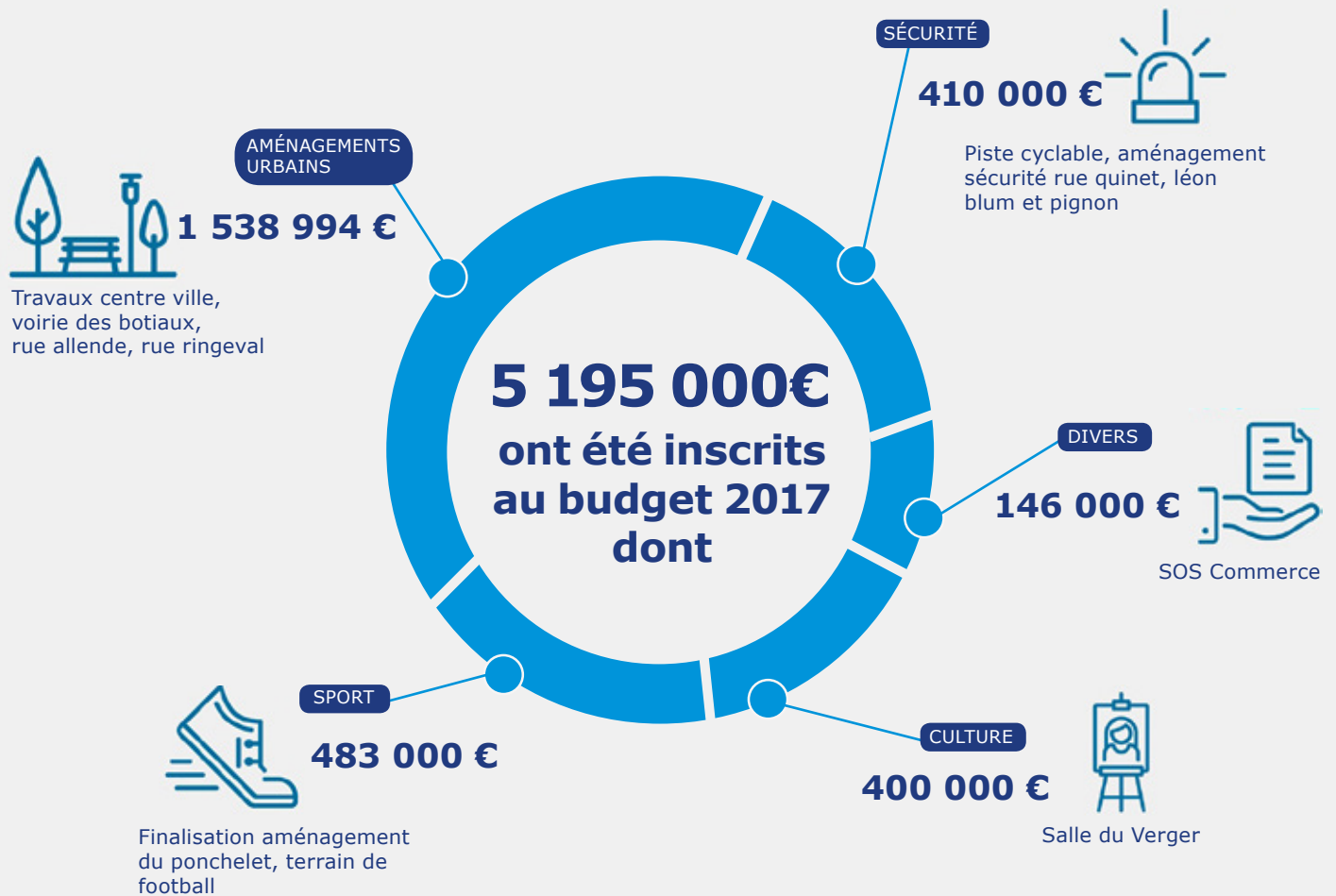
Pour la moyenne régionale : **534 €**



\*L'autofinancement représente la part des recettes restantes après la gestion courante de l'année, pour financer les investissements.

# L'investissement 2017

« Nous proposons un niveau élevé d'investissement qui sera possible sans augmenter la pression fiscale et l'endettement. Le remboursement de la dette diminue et nous avons le 4<sup>ème</sup> taux d'imposition le plus bas de l'agglomération. »



## Le Fonctionnement 2017



« Des travaux d'envergure ont démarré dans le cadre de l'écopôle-gare et un important chantier va également débuter : la rénovation du collège Jean de Saint Aubert avec la construction d'un nouveau restaurant scolaire. »

« Cette année encore, 100 logements supplémentaires seront proposés sur la commune. »